

**N°18 - Autorisation donné à  
Monsieur le Maire de  
consentir au profit d'ENEDIS,  
une servitude de passage  
d'un conducteur aérien de 400  
volts et ses accessoires sur la  
parcelle communale  
cadastrée section AW n° 46  
située à Bouc Bel Air lieudit  
Collet Blanc Sud**

*Rapporteur Mme Nérini*

Mme NERINI : Ce sont des servitudes concernant le raccordement d'une antenne SFR située sur 2 parcelles communales au profit de cette société SFR pour les besoins d'exploitation et de ses réseaux actuels et futurs et afin de remplacer l'antenne relai qui est actuellement implantée sur le Puits Morandat.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de procéder au vote.